

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 20 mars 2017, à 20 heures, salle du Conseil.

Etaient présents : M. Ludovic Bustos, Maire. Mme Micheline Burgun, MM Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Mmes Marie Chaix, Isabelle Pigeon, Adjointes. M. Paul de Saintignon, Mmes Nelly Pugnale, Martine Donnet, M. Hervé Fanton, Mme Sylvie Ferrari, MM Eric Arnol, David Wager, Mme Sandrine Menduni, M. Grégory Gabrel, Mme Zohra Abdiche, M. Thierry Luciani, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Jean-Philippe Di Gennaro, Mme Nathalie Lombardo, Conseillers Municipaux

Pouvoirs : M. Di Gennaro pour M. Luciani
Mme Lombardo pour Mme Chaix.

Secrétaire de séance : M. Grégory Gabrel

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 janvier 2017 n'appelle aucune remarque.

M. le Maire annonce officiellement au Conseil Municipal la démission de Mme Marylène Bove, Conseillère Municipale, et l'installation de M. Thierry Luciani, le suivant de liste, pour la remplacer, conformément aux règles du code électoral.

Les questions qui suivent sont adoptées à l'unanimité des présents avec deux pouvoirs de M. Di Gennaro et de Mme Lombardo, Conseillers Municipaux.

METROPOLE

Présenté par Mme Marie Chaix, Adjointe Déléguée,

- Le Programme Local de l'Habitat 2017-2022. Il s'agit d'un document de prévision et de programmation qui définit les grandes orientations pour les 49 communes de la Métropole en matière d'habitat pour les six années à venir. Il se compose de quatre grandes orientations :
 - Placer l'habitant au cœur de la politique de l'habitat
 - Rendre le parc existant attractif et maintenir un niveau de production suffisant
 - Agir sur l'équilibre social du territoire à travers la diversification de l'offre et les orientations d'attribution
 - Animer le PLH et évaluer les actions.

ADMINISTRATION

Présentés par Mme Micheline Burgun, Adjointe, et adoptés à la majorité des présents avec deux pouvoirs de M. Di Gennaro et de Mme Lombardo, et une abstention de M. Luciani,

- Le remplacement de Mme Bove, Conseillère Municipale démissionnaire, titulaire de la Commission d'Appel d'Offres, par son suppléant, M. Di Gennaro, et le remplacement de ce dernier par M. Luciani, suivant de liste, en qualité de suppléant ;
- La désignation de M. Luciani, en qualité de membre du comité consultatif Cadre de vie, Environnement, et de la commission municipale d'attribution des logements.

Sont adoptés à l'unanimité des présents avec deux pouvoirs de M. Di Gennaro et de Mme Lombardo les questions suivantes.

TRAVAUX

Présentés par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- l'Avant-Projet Définitif de l'opération d'extension et de réhabilitation de l'école maternelle ; le coût prévisionnel de 1 200 300 € HT, au stade de l'APD ; l'avenant n°1 fixant le coût prévisionnel sur lequel s'engage le maître d'œuvre et le mandat au Maire pour le signer ; le mandat au Maire pour déposer le permis de construire et enfin, l'autorisation au Maire pour entreprendre toute démarche et signer tout document afférent à ce dossier.

MARCHE

Présentés par M. le Maire,

- le montant maximum du marché passé avec les Francas de l'Isère fixé à 659 428,82 € ; l'avenant n°1 modifiant les modalités de paiement et le mandat au Maire pour le signer.

FINANCES

Présentés par M. Paul de Saintignon, Conseiller Municipal Délégué,

- **Vote du budget**
 - **le compte de gestion 2016** du budget communal dressé par le receveur, et adopté à l'unanimité des présents avec deux pouvoirs de M. Di Gennaro et de Mme Lombardo.
 - **le Compte Administratif 2016**
Considérant que le Maire ne peut présider la séance lors du vote du Compte Administratif, Mme Burgun, Adjointe, est élue à cet effet.

Le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Budget communal

Excédent de fonctionnement : 611 688,32 €

Excédent d'investissement : 655 204,62 €

M. Bustos, Maire, ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote, le Compte Administratif 2016 est approuvé avec 16 voix pour dont un pouvoir de Mme Lombardo, et deux abstentions de M. Di Gennaro, par procuration, et de M. Luciani.

Les délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents avec deux pouvoirs de M. Di Gennaro et de Mme Lombardo.

- **L'affectation de l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2016 de la commune** soit 611 688,32 €, au financement des dépenses d'investissement pour 240 000 € (art 1068 du BP 2017) et le reste, soit 371 688,32 € étant repris en section de fonctionnement (chapitre 002) ;
- **Les taux d'imposition 2017**, identiques à ceux de 2016
 - Taxe d'habitation : 12,94 %
 - Taxe Foncier Bâti : 30,66 %
 - Taxe Foncier Non Bâti : 85,15 %
- **Le budget communal 2017**
 - Fonctionnement : 2 238 490 €
 - Investissement : 2 189 600 €
- L'amortissement des biens inscrits au **chapitre 204 – Subventions d'équipements versées**, et une durée d'amortissement de 10 ans, pour compléter une délibération prise en mai 2015 ;
- L'adhésion au service TIPI, « titres payables par Internet», développé par la Direction Générale des Finances publiques (DGFIP), pour permettre le paiement en ligne des services communaux dépendant d'une régie de recettes, et le mandat au Maire pour signer la convention avec la DGFIP et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de cette application ;
- Une demande d'aide financière au sénateur, Jacques Chiron, au titre de l'enveloppe parlementaire, pour la remise en état du parquet de la salle Barbara dont le coût est estimé à 22 500 € HT ;
- Le calcul des indemnités de fonction des élus locaux sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique.

INFORMATION

Conformément à l'article L 1222-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la signature de décisions concernant

- Une convention de participation aux frais de fonctionnement d'une CLIS, Classe d'Intégration Scolaire, installée à Saint-Martin-d'Hères et fréquentée par deux enfants poisatiers. Pour 2016/2017, elle est fixée à 2 078,04 €.
- Une convention avec l'Académie de Grenoble fixant les modalités de participation des intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires ;
- Une convention avec le Centre de Gestion de l'Isère, de mise à disposition d'un archiviste pour poursuivre le travail d'archivage entrepris à l'automne 2015 ;
- Le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association ADPA, Accompagner à Domicile pour Préserver l'Autonomie, pour un coût de 100 € ;
- Un contrat avec la SAS Bewide pour la mise à disposition d'une solution automatisée de vente aux enchères sur internet.

Le Maire,
Ludovic BUSTOS